

Note d'établissement

RDS | N° CSE1_2020_01

Décision du 1er juillet 2020

**Décision n° RDS CSE1_2020_01 du 1er juillet 2020
portant délégation de signature du chef d'établissement CSE 1
à la Présidente de la Commission de Santé et Sécurité des Conditions de Travail
[CSSCT] de l'établissement CSE 1.**

La chef d'établissement CSE 1,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-60 consentie le 1er juillet 2020 au chef d'établissement CSE 1 par la Présidente Directrice Générale de la RATP ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Anne FOURTOY, Présidente de la CSSCT du CSE 1, à l'effet de signer, en son nom tous les actes entrant dans le périmètre de compétence de la Commission Santé et Sécurité des Conditions de Travail de l'établissement CSE 1.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne FOURTOY, Présidente de la CSSCT du CSE 1, de donner délégation à :

- M. Jean-Marc BETEILLE, délégué en charge de la Stratégies et Process de RDS, ou à
- Mme Ingrid LAPEYRE-NADAL, responsable de la direction Développement de l'expérience Client & Tramway de RDS, ou à
- M. Alain CHARLET, responsable de la direction Gares et Infrastructures de RDS, ou à
- M. Benoît PHILIPPE, responsable de la direction Transport de RDS, ou à
- M. Pierrick LHOTE, responsable de la direction Inspection Audit & Management des Risques de RDS,

à effet de signer en son nom les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.



Article 3

La présente délégation (Note d'Établissement), annule et remplace la note d'établissement BUS n°2020-01 en date du 16 janvier 2020.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 1er juillet 2020

Alexandre GUILLOT
Chef de l'établissement CSE 1